ASSEMBLÉE NATIONALE

COMMISSION DES FINANCES,
DE L'ÉCONOMIE GÉNÉRALE
ET DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE

Le président

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

Le 3 novembre 2026

Communiqué de presse

Les revendications du mouvement lycéen et étudiant n'ont pas à dépendre d'une éventuelle adoption du projet de loi de finances. Le Gouvernement peut répondre rapidement et ainsi satisfaire le mouvement en ouvrant des crédits supplémentaires lors de l'examen du projet de loi de finances de fin de gestion.

Ce lundi 2 novembre, le Premier ministre a annoncé qu'il allait recevoir de nouveau les représentants des lycéens et étudiants afin de faire « *le point sur les engagements pris, les difficultés à lever pour les mettre en œuvre, et les décisions suivantes* ». Alors que la mobilisation continue, il apparaît clairement que les annonces du Premier ministre ne répondent pas aux revendications et que de nouvelles concessions sont nécessaires. Sur les 10 milliards d'euros demandés, seuls 400 M€ devraient à ce jour être accordés par le Gouvernement.

Comme la presse commence à en faire état, si de nouvelles mesures, cette fois à la hauteur des revendications, étaient concédées au mouvement lycéen et étudiant, elles ne seraient pas conditionnées à leur intégration dans le projet de loi de finances pour 2027. Le Gouvernement réfléchirait effectivement à un texte budgétaire *ad hoc* examiné en début d'année prochaine dans la foulée d'un éventuel budget 2027 mis en œuvre par ordonnance. Mais cette stratégie a le désavantage de dépendre de l'adoption du PLF pour 2027 et d'être éloigné dans le temps.

Je propose une autre solution. L'augmentation des moyens pour l'enseignement secondaire et l'université ne requiert pas le dépôt d'un texte financier supplémentaire. Le Gouvernement peut en effet modifier le projet de loi de finances de fin de gestion pour 2026 (PLFG), qui doit être déposé mercredi 4 novembre, par une lettre rectificative ou par des amendements afin de répondre rapidement aux revendications. S'il décidait de procéder ainsi, je ne doute pas qu'il trouverait une majorité pour faire adopter son texte. Une partie des crédits supplémentaires pourrait alors être engagée dès 2026, le reste serait reporté en 2027.

Ces nouvelles mesures ne dégraderaient pas nécessairement le déficit. Elles pourraient être financées par de nouvelles recettes créées par une loi ordinaire. À titre d'exemple, la contribution différentielle sur les hauts patrimoines (CDHP), sur laquelle le Gouvernement a travaillé au début de l'année 2025, compenserait une partie de ces nouvelles dépenses à hauteur de 2 milliards d'euros. Par ailleurs, la contribution exceptionnelle sur le bénéfice des grandes entreprises pourrait être reconduite dans ses paramètres actuels afin de maintenir son rendement à 7 milliards d'euros et non à 5 milliards d'euros comme le projet de loi de finances pour 2027 le prévoit.

Le recours au PLFG pour prévoir de nouvelles dépenses et à une loi ordinaire pour les financer par de nouvelles recettes m'apparaît comme étant la solution la plus adaptée pour répondre rapidement aux revendications de la jeunesse. J'ai donc écrit au Premier ministre afin de la lui soumettre cette possibilité.

Éric Coquerel